

# RÈGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "filiale Générale" 2023

## L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filiale Générale" est un Concours permettant l'accès en 1<sup>re</sup> année post bac à 35 Ecoles d'ingénieurs publiques.

## 1. INSCRIPTION AU CONCOURS

### 1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filiale Générale :

- Les élèves en **Terminale Générale** inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription,
- Les élèves préparant un Baccalauréat européen scientifique ainsi que les Bi-Bacs (Abibac, Bachibac, Esabac)
- Les titulaires d'un Baccalauréat Général obtenu en 2022 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des Ecoles du Concours à la rentrée 2022 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2023.

### 1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement **par Internet**, sur la Plateforme Parcoursup ([www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)) durant la période prédéfinie par le Ministère (entre le 18 janvier et le 9 mars 2023).

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours, à régler d'un montant de 60 euros.

Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit absent à l'épreuve écrite ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des Ecoles, ou que les modalités du Concours soient modifiées en cas d'aggravation de la crise sanitaire.

Les candidats bénéficiaires d'une Bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2022-2023, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech**, sont exonérés de cette contribution.

### Informations importantes

- Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup
- Les candidats n'ayant pas validé dans les délais impartis leur candidature sur Parcoursup, ne seront pas inscrits au Concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera accordée
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les Ecoles du Geipi Polytech

**L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la Plateforme Parcoursup**

### 1.3 Choix des Ecoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant d'Ecoles du Concours Geipi Polytech qu'ils le souhaitent.

### 1.4 Candidat ayant un aménagement lié à un handicap pour l'épreuve écrite

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'épreuve écrite devra le signaler lors de son inscription sur Parcoursup ET envoyer les pièces demandées **au plus tard le 6 avril 2023** par courriel à concours@geipi-polytech.org en s'assurant de recevoir un accusé de réception de son courriel.

Les aménagements seront pris en compte uniquement à la réception par le Service Concours Geipi Polytech des pièces demandées.

Tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

- Candidats de Terminale : document officiel de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) mentionnant les aménagements accordés pour les épreuves du Baccalauréat
- Candidats Bac + 1 : document officiel de l'année 2022-2023 émis par l'établissement actuel

Pour les candidats nécessitant des aménagements particuliers en dehors du temps additionnel (secrétaire, assistant de vie scolaire, ordinateur...) : à la réception du document officiel de la CDPAH par le Service Concours Geipi Polytech, ce dernier s'assurera auprès du candidat du maintien ou non de ces aménagements particuliers pour l'épreuve écrite.

**Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, les documents de la CDAPH.**

### 1.5 Choix du Centre d'écrit

Le choix du centre d'écrit doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports ou de la situation géographique du candidat le jour de l'épreuve.

Si le centre d'écrit choisi est complet ou n'est pas ouvert, le candidat sera convoqué dans l'un des centres les plus proches.

**Aucun changement de choix de centre d'écrit ne pourra être effectué.**

### 1.6 Convocations

**Environ 10 jours avant l'épreuve écrite**, les candidats doivent se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : [www.geipi-polytech.org](http://www.geipi-polytech.org) pour télécharger la convocation indiquant le lieu et l'horaire des épreuves écrites.

## 2. LES ETAPES DU CONCOURS

### 2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

**Pour les élèves en Terminale Générale en 2022-2023 et les titulaires du Baccalauréat Général obtenu en 2022 :**

Les matières principalement prises en compte sont :

- Spécialité Mathématiques et Physique-Chimie de la classe de Première
- Spécialité Mathématiques ou option Maths complémentaire de la classe de Terminale
- L'option maths complémentaires de la classe de Terminale, le cas échéant.
- Les enseignements de spécialité scientifique choisis en Terminale parmi mathématiques, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie et de la terre, numérique et sciences informatiques, biologie-écologie.
- Uniquement pour le classement des formations BIO : les notes de SVT ou Biologie-Ecologie de la classe de Première
- Anglais de la classe de Terminale
- Français de la classe de Première

Le Jury pourra utiliser les notes des bulletins scolaires et des épreuves nationales du Baccalauréat dans les matières citées ci-dessus ; le Jury est susceptible d'utiliser toutes informations supplémentaires disponibles sur Parcoursup. Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

## 2.2 Deuxième étape : épreuve écrite

**Tous** les candidats inscrits au Concours Bac Général 2023 seront convoqués à l'épreuve écrite.

D'une durée de 3h, elle aura lieu le **mercredi 3 mai 2023 après-midi**, dans 160 centres d'examen en France et à l'étranger.

Elle comporte 2 parties :

1. 1 sujet de Mathématiques (QCM d'une durée de 1h sur le programme commun à l'option Maths complémentaires et à la Spécialité Mathématiques)
2. 2 sujets à choisir\* parmi les enseignements de Spécialité suivants (d'une durée de 1h chacun) :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de l'ingénieur
  - Sciences de la vie et de la terre / biologie-écologie
  - Numérique et sciences informatiques

\*Le choix des sujets sera effectué par le candidat au moment de l'épreuve écrite

Toute fraude sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

### ► Pour les candidats n'ayant pu se présenter aux épreuves écrites :

- En raison de l'absence de centre d'écrit dans leur pays de résidence : le classement final des candidatures recevables sera basé uniquement sur les notes du dossier.
- Pour toute autre raison d'absence, le candidat devra fournir au Service Concours, **avant le 5 mai midi** (heure de Paris), la justification de son absence (certificat médical, test positivité Covid...). Le jury du Concours décidera de la recevabilité de cette absence ; si celle-ci n'est pas recevable, le candidat sera éliminé du Concours. Les candidatures recevables seront classées uniquement sur les notes du dossier.

## 3. JURY DU CONCOURS

A partir de la note de dossier et des 3 notes de l'épreuve écrite, le Jury établit les listes des candidats classés.

## 4. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les Ecoles et suivre les instructions de Parcoursup.

Les candidats pourront consulter, à partir de début juin 2023, leurs notes aux épreuves écrites sur le site web du Concours : [www.geipi-polytech.org](http://www.geipi-polytech.org) (« Espace candidat »).

## 5. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur la Plateforme Parcoursup pour l'une des Ecoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'Ecole concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'Ecole.

## **ATTENTION !**

- *Le Concours Geipi Polytech se réserve le droit de modifier et d'adapter ses modalités de sélection, en accord avec les instances ministérielles, en cas d'aggravation de la crise sanitaire.*
- *L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les Ecoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des Ecoles du Concours à la rentrée 2022 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2023. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, contactez le :

**Service Concours Geipi Polytech**

2 rue Jean Lamour - F-54500 Vandœuvre lès Nancy

Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel : [concours@geipi-polytech.org](mailto:concours@geipi-polytech.org) - Site Internet : [www.geipi-polytech.org](http://www.geipi-polytech.org)